

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Stéphane Florey,  
Christina Meissner, Patrick Lussi, Marc Falquet,  
Antoine Bertschy et Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 6 juin 2011*

## **Proposition de motion demandant l'affectation des gardes-frontière de l'aéroport aux frontières extérieures du canton**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les 105 km de frontières communes et les 77 routes carrossables entre la France et Genève ;
- que depuis l'adhésion de la Suisse à Schengen les frontières sont laissées à l'abandon ;
- que cette situation favorise l'émergence d'une criminalité transfrontalière ;
- que Genève connaît le taux de criminalité le plus élevé de Suisse ;
- que 130 gardes-frontière extrêmement qualifiés ont été retirés des effectifs genevois et sont occupés à l'aéroport pour contrôler les arrivants ;
- qu'en haute saison touristique 170 gardes-frontières sont occupés à l'aéroport ;
- que ces hommes et femmes de terrain regrettent de ne plus accomplir les tâches autrefois effectuées et que cela engendre des démissions ;
- qu'ils sont soumis à la loi fédérale sur les douanes (LD) ;
- que le contrôle des passeports à l'aéroport relève d'une délégation de tâches de la police genevoise ;
- que le canton pourrait s'occuper du contrôle des passeports à l'aéroport ;

- que d'ici fin 2011 le canton devra s'acquitter auprès de la Confédération du coût des prestations des gardes-frontière en poste à l'aéroport ;
- qu'en 2012 il sera procédé à des contrôles biométriques sur les passagers hors Schengen,

invite le Conseil d'Etat

- à attribuer le contrôle des personnes aux frontières à l'aéroport à un nouveau service de la police cantonale ou directement à l'aéroport ;
- à intervenir auprès de la Confédération afin que les gardes-frontière de l'aéroport soient affectés à la surveillance des frontières extérieures du canton.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Aujourd'hui, rares sont les personnes affirmant que les effectifs des gardes-frontière assurent une couverture suffisante de nos frontières. Depuis plusieurs années déjà, les régions frontalières de notre pays connaissent un déficit en matière de sécurité, lequel s'explique principalement par les effectifs insuffisants en nombre de collaborateurs du corps de gardes-frontière (Cgfr). Ce déficit en matière de sécurité facilite grandement la tâche des individus venant réaliser leurs desseins criminels en Suisse, que ces individus soient des voyous de petite envergure ou des membres d'organisations criminelles.

### **Un cadre géographique particulier, une couverture insuffisante des frontières**

Parmi les cantons frontaliers, Genève est de loin celui le plus exposé à la criminalité transfrontalière. Il connaît le taux de criminalité le plus élevé de Suisse. En effet, avec 105 km de frontières cantonales avec la France laissées à l'abandon, Genève est devenue une cible facile, privilégiée des criminels. En outre, avec 77 routes carrossables et des centaines de chemins pédestres reliant le canton de Genève avec la France, il est d'une facilité déconcertante de traverser la frontière.

La nuit, la situation devient plus critique puisque seule une poignée d'hommes se trouvent sur le terrain. Les habitants de Genève voient d'eux-mêmes les effets néfastes de Schengen cambriolages, hold-up à la kalachnikov, braquages de petits commerces, courses-poursuites d'un bout à l'autre du canton, etc... La réalité des faits a donc fini par démontrer le raisonnement erroné, voire fallacieux, des partisans de l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen selon lequel la population verrait sa sécurité s'accroître.

La lutte contre la criminalité transfrontalière, qui porte au quotidien atteinte à la qualité de vie des Genevois, suppose le renforcement de la couverture des frontières par un déploiement plus dense des gardes-frontière sur le terrain. Par le passé, l'aspect préventif et dissuasif en matière de criminalité d'une présence aux frontières a pu se démontrer, notamment lors de visites de chefs d'Etat, pendant lesquelles la commission d'infractions par des individus de passage a fortement diminué.

## Effectifs actuels des gardes-frontière à Genève

A l'heure actuelle, le nombre de gardes -frontière affectés au canton de Genève s'élèverait, d'après nos sources, à 338 personnes, parmi lesquelles 30 renforts provenant d'autres régions de Suisse. Sur cet effectif de 338 gardes-frontières, 130 sont affectés au contrôle des personnes aux frontières à l'aéroport et ne servent donc plus sur le terrain. Pendant la saison des sports d'hiver (de novembre à mars), le nombre de gardes-frontière à l'aéroport passe même à 170, afin de contrôler les touristes en provenance d'Etats hors Schengen sans que ces derniers n'aient à subir une trop longue attente à leur arrivée.

Depuis la signature de deux accords entre le canton de Genève et la direction générale des douanes à Berne, le contrôle des personnes à l'aéroport n'est plus effectué par la police de sécurité internationale (PSI), mais est délégué au corps des gardes-frontière.

En examinant les effectifs dans les divers postes de gardes-frontière, il peut être constaté un sous-effectif inquiétant pour la majorité d'entre eux :

- Bardonnex : 32 gardes-frontière, parmi lesquels 10 sont à l'aéroport, alors que l'effectif autorisé est de 52.
- Thônex 51 gardes-frontière, parmi lesquels 20 sont à l'aéroport, l'effectif autorisé correspond au nombre de gardes-frontière.
- Rive gauche : 49 gardes-frontière, parmi lesquels 10 sont à l'aéroport, alors que l'effectif autorisé est de 50.
- Rive droite : 49 gardes-frontière, parmi lesquels 10 sont à l'aéroport, alors que l'effectif autorisé est de 59.
- Genève-Cornavin 19 gardes-frontière, parmi lesquels 10 sont à l'aéroport, alors que l'effectif autorisé est de 31.

Ces chiffres attestent de la gravité de la situation. En prenant le cas du poste de Bardonnex, seuls 22 gardes-frontière sont rattachés à ce poste, alors qu'ils devraient être 52 ! Même 52 gardes-frontière ne sont pas de trop quand il faut former des équipes pour assurer une présence de 24 heures.

## Un personnel trop qualifié pour les tâches effectuées à l'aéroport

La tâche de ces 130 gardes-frontière en service à l'aéroport consiste principalement à contrôler les personnes arrivant à Genève avec des vols hors Schengen ou à effectuer des contrôles auprès de personnes en provenance de l'espace Schengen en cas de soupçon policier. Loin de vouloir dénigrer le travail que ces gardes-frontière effectuent au quotidien à l'aéroport, il peut toutefois être constaté que ces hommes et ces femmes de terrain, au bénéfice

d'une solide formation de base de 3 ans, se révèlent être surqualifiés pour les tâches qu'ils effectuent, par exemple tamponner les passeports des touristes britanniques se rendant dans les stations de ski. Les gardes-frontière regrettent de ne pas pouvoir mettre en pratique les riches et diverses compétences acquises lors de leur formation en ne faisant plus partie de l'environnement qui était autrefois le leur. Cette surqualification est à l'origine de quelques-unes des démissions que connaît actuellement la région gardes-frontière VI.

### **De la nécessité d'un transfert de s gardes-frontière de l'aéroport aux frontières terrestres du canton**

Pour faire revenir ces 130 gardes-frontière de l'aéroport à nos frontières cantonales avec l'étranger, et parvenir ainsi à restaurer la sécurité et la tranquillité que Genève connaissait autrefois, les tâches liées au contrôle des passagers ne devront plus être déléguées au corps des gardes-frontière, mais confiées à un nouveau service de la police cantonale. Il serait également envisageable de déléguer cette tâche directement à l'aéroport, comme cela se fait pour la sûreté des passagers. Précisons qu'il ne s'agit pas de transférer des personnes faisant partie du corps de police, mais, si le contrôle des passagers n'est pas délégué à des tiers, de former de nouveaux collaborateurs.

En outre, les estimations de croissance du nombre de passagers à l'aéroport de Genève (14,5 millions en 2020, contre 12 millions en 2010) comme la généralisation d'ici 2012 du contrôle biométrique sur les passagers hors Schengen impliquent une augmentation du nombre de gardes-frontière présents à l'aéroport. Or, la situation critique aux frontières et les sous-effectifs actuels font qu'il est impossible de puiser dans l'effectif des gardes-frontière des divers postes du canton et d'affecter sans autre à l'aéroport les gardes-frontière faisant défaut sur le terrain en suivant la désormais obsolète mécanique des vases communicants.

D'un point de vue financier, le canton ou l'aéroport doivent s'attendre, quelle que soit la solution retenue, à de nouvelles dépenses. En effet, la Confédération renégociera – pression des autres cantons oblige – d'ici fin 2011 les accords avec le canton de Genève par lesquels elle mettait gracieusement à disposition les gardes-frontière à l'aéroport. Le montant de la prestation actuellement offerte par la Confédération pourrait raisonnablement se chiffrer entre 12 et 15 millions de francs.

Enfin, la dernière étape supposerait que Conseil d'Etat intervienne auprès de la Confédération afin que les gardes-frontière libérés des tâches liées au contrôle des personnes à l'aéroport soient réaffectés dans les divers postes

Cgfr du canton aux fins d'assurer une meilleure surveillance des frontières terrestres de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.